

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 14/11/2024 - 27098 - 1992 B 01255 - 389 121 609 - A.ACTION 34
IMMO

Désignation de l'entreprise SARL A.ACTION 34 IMMO Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 330 CHEMIN DE SORIECH 34970 LATTES

Numéro SIRET * 3 8 9 1 2 1 6 0 9 0 0 3 3 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

						Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 3			Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 2		
ACTIF			Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012						
		Autres *	014		016						
	Immobilisations corporelles *		028	54 862	030	54 816	46		806		
	Immobilisations financières * (1)		040	1 075	042		1 075		1 075		
	Total I (5)		044	55 936	048	54 816	1 121		1 881		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052						
	Marchandises *		060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070						
		Autres * (3)	072	246	074		246			1	
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	12 025	086		12 025		11 805		
	Charges constatées d'avance *		092		094						
	Total II		096	12 271	098		12 271		11 807		
	Total général (I+II)		110	68 207	112	54 816	13 391		13 687		
	PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
	CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		7 622		7 622	
Ecart de réévaluation				124							
Réserve légale				126		762		762			
Réserves réglementées*				130							
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131							
Report à nouveau				134		3 174		1 344			
Résultat de l'exercice				136		181		1 830			
Subventions d'investissement				137							
Provisions réglementées				140							
Total I				142		11 740		11 559			
Provisions pour risques et charges				154							
Emprunts et dettes assimilées				156							
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164							
Fournisseurs et comptes rattachés				166		1 644		1 230			
DETTES (4)		Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)				169				891	
	Comptes courants d'associés				173		8		8		
	Autres dettes				175						
	Produits constatés d'avance				174						
	Total III				176		1 652		2 129		
	Total général (I + II + III)				180		13 391		13 687		
	REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			
(2)		Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
(3)		Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A.ACTION 34 IMMO

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 7 622,45 €

**SIEGE SOCIAL : 330 CHEMIN DE SORIECH 34970
LATTES**

RCS MONTPELLIER : B 389 121 609 (92 B 1255)

Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, et le trente juin à seize heures, les associés de la SARL A.ACTION 34 IMMO se sont réunis au siège social sur convocation de la gérance.

La feuille de présence émargée par les associés présents en entrant en séance, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés, permet de constater que :

Sont présents:

- Monsieur Jean Claude CARDONA, propriétaire de 250 parts,
ci 250 parts**
- Madame Yvonne ANDREU, propriétaire de 250 parts, ci 250 parts**
- TOTAL des parts présentes ... 500 parts**

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 500 parts, soit la totalité des parts sociales émises, l'Assemblée Générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Claude CARDONA, gérant.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,**
- **Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023,**
- **Quitus à la gérance,**
- **Affectation des résultats,**
- **Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Nouveau Code de Commerce, et décision à cet égard,**
- **Questions diverses.**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- **la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés,**
- **l'inventaire, les comptes annuels,**
- **le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,**
- **le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Nouveau Code de Commerce,**
- **le texte des résolutions proposées.**

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion et ouvre la discussion.

La discussion close, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31/12/2023, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés et donne à la gérance quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est

2 voix ayant voté pour - 0 voix ayant voté contre - 0 voix s'étant abstenues

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit une perte de l'exercice clos le 31/12/2023 se montant à 181 € :

- en totalité au compte report à nouveau, soit 181 €

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales et réglementaires, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices sociaux.

Cette résolution, mise aux voix, est

2 voix ayant voté pour - 0 voix ayant voté contre - 0 voix s'étant abstenues

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Nouveau Code de Commerce et statuant sur ce rapport, constate qu'il n'a été conclu ni renouvelé aucune convention de ce type durant l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est

2 voix ayant voté pour - 0 voix ayant voté contre - 0 voix s'étant abstenues

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale rappelle que la gérance n'a pas perçu de rémunération au cours de l'exercice 2023, et propose de maintenir cette position pour l'exercice 2024, sous réserve d'une modification ultérieure.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-sept heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et tous les associés.

***Pour copie certifiée conforme,
Le Gérant,***

Jean-Claude CARDONA

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a large loop at the end and a small 'x' mark above it.